

NOUVELLES STRUCTURES DU COMITÉ INTERNATIONAL DE LA CROIX-ROUGE

Au cours d'une séance extraordinaire tenue à la fin du mois de juin 1973, l'Assemblée plénière du CICR a approuvé de nouveaux statuts aux termes desquels, conformément aux conclusions d'un expert, le professeur Rudolf Probst à Berne, une répartition des tâches du CICR est prévue entre deux organes distincts : d'une part, l'Assemblée, d'autre part, le Conseil exécutif, chacun des deux organes ayant ses responsabilités propres et son propre président.

L'Assemblée, organe suprême du CICR, composée de 15 à 25 membres, fixe sa doctrine et sa politique générale et exerce la haute surveillance sur l'ensemble de ses activités.

Le Conseil exécutif est chargé de la conduite des affaires et exerce la surveillance directe sur l'administration. Il comprend 7 membres au plus, qui peuvent être choisis parmi les membres du CICR ou en dehors de ceux-ci.

La Direction, chargée de la gestion des affaires selon les directives générales du Conseil exécutif, est formée des directeurs de trois départements qui sont : le Département des opérations, le Département de la doctrine et du droit et le Département administratif. Certains services sont rattachés directement soit à l'Assemblée, soit au Conseil exécutif : il s'agit de l'Agence centrale de recherches, de l'information et d'un organe de contrôle sur la gestion et les finances.

Un projet de Règlement intérieur a été adopté en première lecture par l'Assemblée plénière, après consultation de la Direction et des représentants de l'Association du personnel.

Pour assurer le renouvellement du Comité, les nouveaux statuts limitent le mandat des membres du CICR à trois périodes de quatre ans.

Le Conseil exécutif, responsable de l'organisation de l'administration, a été invité à présenter à l'Assemblée un rapport sur les mesures qu'il aura prises ou envisagées

jusqu'au 31 octobre 1973

- a) pour l'aménagement de la Direction et pour les postes à pourvoir ;
- b) pour l'organisation des rapports de service entre le siège à Genève et les délégués en mission ;

avant la fin de l'année 1973

- c) pour rationaliser le travail en vue d'augmenter l'efficacité de l'institution et de réduire les dépenses ;
- d) pour fixer les conditions et les modalités d'engagement et de formation du personnel et des délégués ainsi que pour régler la collaboration avec le délégué du Conseil fédéral aux missions de secours à l'étranger ;
- e) pour donner suite aux propositions du « Groupe des méthodes ».

Ce Groupe des méthodes, présidé par un collaborateur du professeur Probst, et formé en outre de membres de la Direction et du personnel, a été constitué avec le mandat suivant :

- 1) examiner dans le détail le fonctionnement de tous les organes de la Direction et de l'administration et proposer les améliorations qui s'imposent ;
- 2) organiser une meilleure coordination entre le siège et les missions ;
- 3) après avoir donné l'occasion à la Direction, aux départements et services intéressés, et à l'Association du personnel, de se prononcer sur les mesures envisagées par le Groupe, faire des propositions au Conseil exécutif.

* * *

L'Assemblée a élu le nouveau Président du CICR en la personne de M. Eric Martin, docteur en médecine, professeur honoraire et ancien recteur de l'Université de Genève, dirigeant de la Croix-Rouge suisse pendant de nombreuses années. Cette longue expérience du monde de la Croix-Rouge le rend particulièrement qualifié pour assumer la Présidence du CICR. M. Martin exercera ses fonctions dans le cadre des attributions dévolues au Président de l'Assemblée, la conduite générale des affaires étant du ressort du Conseil exécutif et de son Président, M. Roger Gallopin, qui était encore il y a quelque temps directeur général et membre du Conseil de Présidence du CICR.

De nouveaux membres du CICR ont été élus et sont entrés en fonctions le 1^{er} juillet 1973. Il s'agit de MM. Pierre Boissier, Gilbert Etienne, Dr Ulrich Middendorp et M^{me} Marion Rothenbach ¹.

Quant au Conseil exécutif, l'Assemblée a désigné les personnes suivantes :

- M. Roger Gallopin, président
- M. Victor H. Umbricht, vice-président
- M^{me} Denise Bindschedler-Robert
- Dr Ulrich Middendorp
- M. Gottfried de Smit, ancien délégué du CICR, directeur d'une compagnie de transport maritime, Bâle.

Le CICR exprime sa gratitude à M. Marcel A. Naville pour la distinction et le dévouement avec lesquels il a présidé l'institution pendant quatre années difficiles et il le remercie de continuer à la servir en restant un de ses membres.

¹La *Revue internationale* leur consacrera un article dans sa prochaine livraison. Quant à la liste complète des membres du CICR, on la trouvera à la seconde page de la couverture.